

violence psychologique exercée par un conjoint affaibli par suite d'une crise cardiaque ou atteint de la maladie de Alzheimer, Judith Leon a soutenu qu'«il n'est pas toujours nécessaire de régler le cas de la personne battue. Il est parfois tout aussi efficace de régler celui de l'agresseur⁷⁶».

Des études effectuées aux États-Unis ont révélé qu'«il y a cinq fois plus de toxicomanes chez les agresseurs que chez les victimes, mais les services de lutte contre la toxicomanie ne sont pas à la hauteur du problème⁷⁷». Dans la même veine, Rosalie Wolf indiquait que, d'après les résultats des recherches, chacune des manifestations ou des catégories courantes de violence peut résulter d'une caractéristique différente chez l'agresseur. Ainsi, la violence physique peut être infligée par une personne atteinte de troubles psychologiques; l'exploitation financière peut être exercée par une personne avaricieuse ou dans le besoin; la négligence, par quelqu'un qui dépend trop de la victime. On peut donc en déduire que les services à offrir pourraient varier selon les diverses formes d'abus⁷⁸.

De plus en plus, les divers ordres de gouvernement et les organismes communautaires s'occupent des services à offrir aux dispensateurs de soins non institutionnalisés. D'après Kathy Yurkowski de la Direction des personnes âgées du Manitoba : «Nous commençons à comprendre que les dispensateurs de soins doivent composer avec un stress considérable. Nous avons affaire à une génération dans la quarantaine prise, en sandwich entre enfants et parents âgés. [. . .] Nous prévoyons mettre en oeuvre des programmes de relève, suivant lesquels les personnes âgées seront prises en charge pendant une période donnée, ce qui permettra à la famille de prendre un congé, de souffler un peu. Il y aura des soins prodigués à domicile pendant un certain nombre d'heures de la journée pour permettre aux dispensateurs de soins de se libérer⁷⁹.»

⁷⁶ Leon, 9:7.

⁷⁷ John F. McCarthy, commissaire intérimaire au vieillissement, Témoignage devant le Sous-comité Washington, D.C., 29 avril 1993, p. 14.

⁷⁸ Rosalie Wolf, *National Committee for Prevention of Elder Abuse*, Témoignage devant le sous-comité, Washington, D.C., 29 avril 1993.

⁷⁹ Yurkowski, 5:14.